



Aspects médico-légaux et financiers de la prise en charge médicale

Direction médicale

Dre Mirela Caci

Dre Monica Cosma Rochat



- Aspects financiers
- Aspects juridiques
- Gestion des incidents

Séance d'approfondissement :
cours Droit médical (29 octobre 2020)

Financement du système de santé

Hospitalisation somatique

Forfait SwissDRG

Canton **55%**

Assurance **45%**

Ambulatoire

Paielement à l'acte
(Tarmed)

Assurance

primes

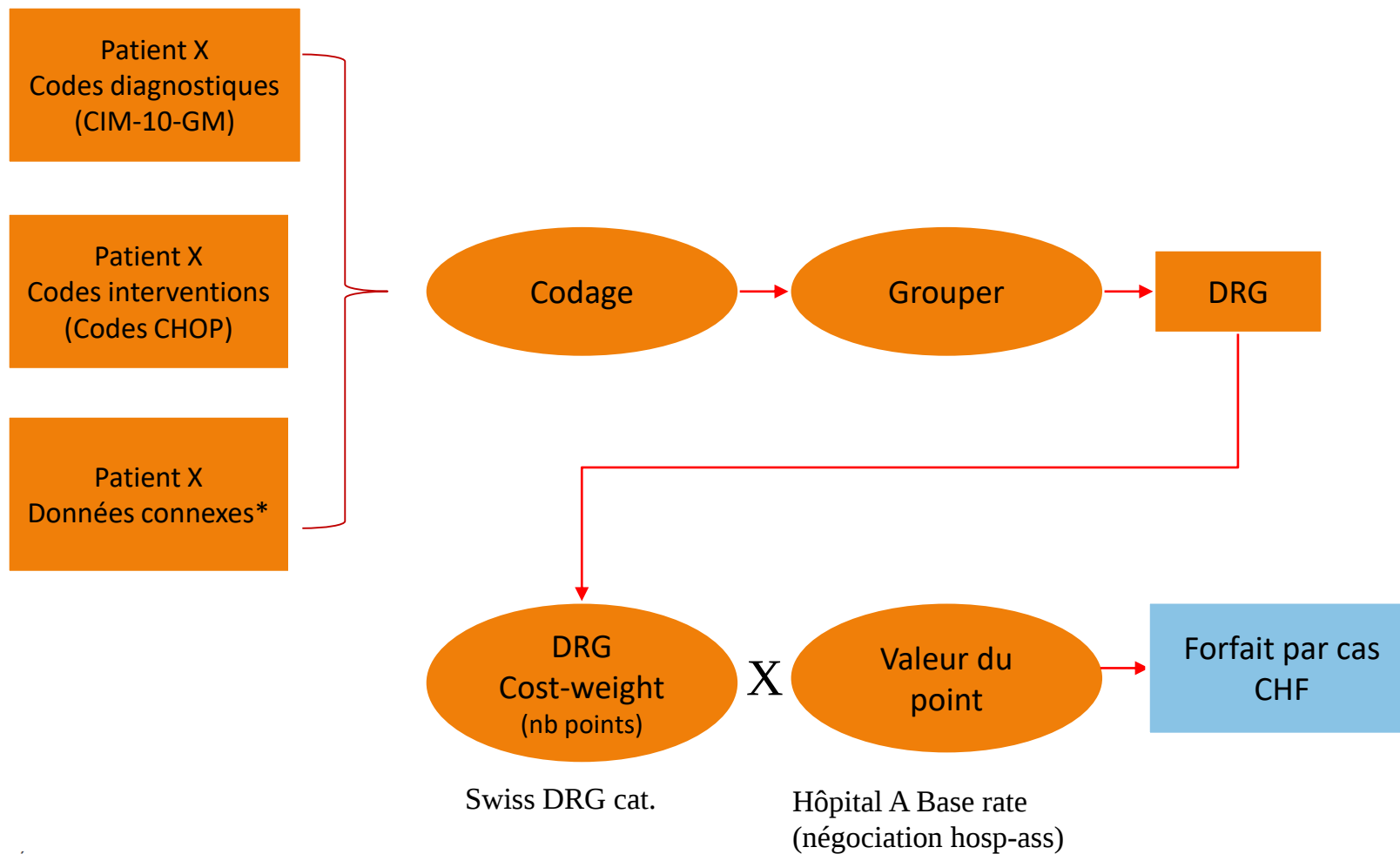


franchise max. 2'500.-/an

participation 10%, 700.-/an

<http://www.cliparthut.com/clip-arts/312/man-holding-money-312933.gif>

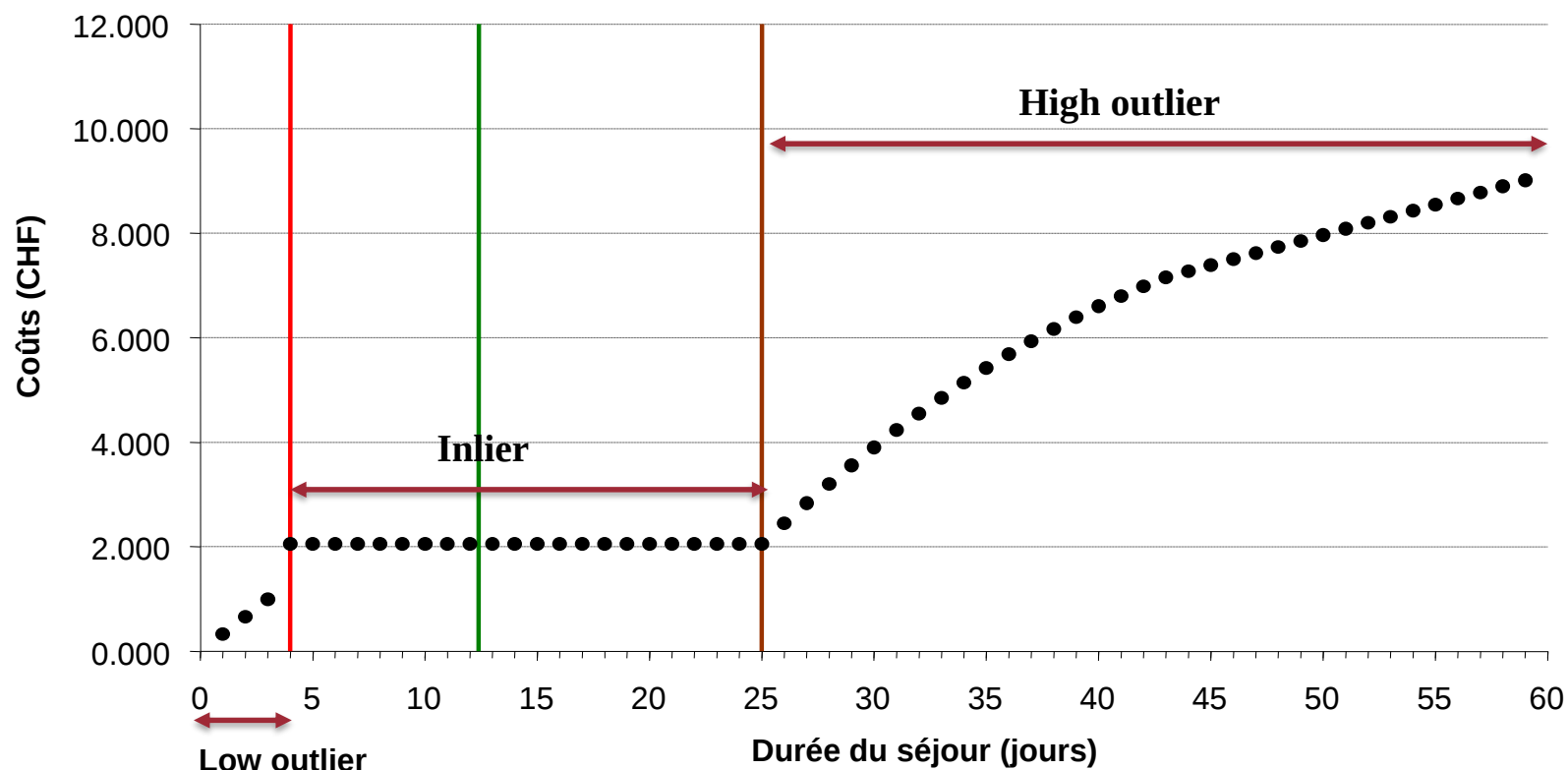
Systeme SwissDRG



Les données connexes comprennent l'âge, le sexe, le type d'admission, le type de sortie, la durée de ventilation et le poids à l'admission.

Remboursement DRG : lit A (soins aigus)

CW	ALOS	LTP (borne inf)	HTP (borne sup)
2.055	12.4	4	25



Bien documenté = Bien remboursé

Ex : Tumeur maligne bronchique avec métastases

Sans CC

(comorbidité active ou complication)

Tumeur maligne bronchique

Métastase cérébrale

DRG E71B

Néoplasmes des organes respiratoires

... sans CC extrêmement sévères...

CW : 0.635

CHF : 6'350

Formation en ligne sur les Swiss DRG

Projet microMBA (CHUV, Unisanté, CAM, SAM).

Suivre le lien pour accéder à la formation sur la plateforme moodle:

<http://bit.ly/swissdrg>

cliquez sur le bouton '**Utilisateur externe**'

nom utilisateur : **swissdrg**

mot de passe: **swissdrg2019**



The screenshot shows the Moodle UNIL login interface. At the top, it says 'Moodle UNIL : Connexion'. Below this, there is a grid of logos for various institutions: SWITCHaai, UNIL (Université de Lausanne), CHUV, EPFL, UNIFR (Université de Fribourg), Université de Genève, and unihe. A red arrow points to the 'Utilisateur externe' button, which is highlighted with a red box. Below the grid, there is a section for entering login credentials. It includes fields for 'Nom d'utilisateur' (containing 'swissdrg') and 'Mot de passe' (containing 'swissdrg2019'). There is a 'Connexion' button and a link for 'Vous avez oublié votre nom d'utilisateur et/ou votre mot de passe ?'. A note at the bottom states 'Votre navigateur doit supporter les cookies'.

Hosp. somatique

Soins aigus (lit A)

>24H, <24H lit occupé à minuit, décès ou transfert <24h

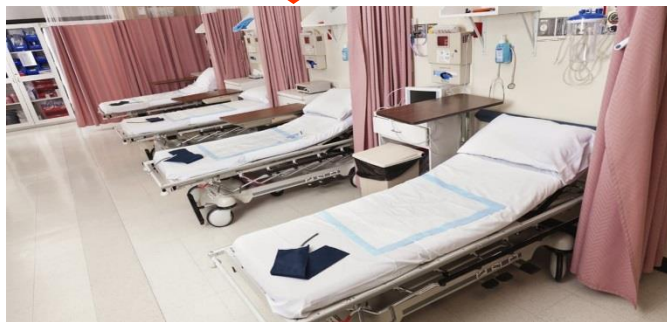
SwissDRG



Dom

Réadaptation lit B et Attente B
OK assurance (48h): IDL
Forfait/jour 736.- Frs
Assurance 45%
Canton 55%

Placement long séjour et Attente C
Assurance : 78.- /j
Canton : 47.10 /j
Patient : 155.- /j



Attente (lit C)

Informer patient

FIN séjour A

Début séjour C

Financement Soins Ambulatoires

Traitements
AMBULATOIRES

Moins de 24H
dans un lit d'hospitalisation

Facturation A L'ACTE
TARMED

Toutes les prestations
dispensées doivent être
relevées sur un catalogue
barcodes

HC MED2: CONSULTATIONS D'INFECTIOLOGIE GÉNÉRALE

 TARMED MIG1 	Etiquettes barcode avec no d'admission	Date consultation : _____
		Heure consultation : _____
		Traitement terminé : ☐
		Non terminé - Rendez-vous le : ☐ Date : _____ h : _____
		Nom du médecin consultant : _____

INTERVENANT

☐ Dr maladies infectieuses	☐ Bille - mind	☐ Calandra	☐ Francioli
☐ Glauser	☐ Pantaleo	☐ Telenti	☐ Infirmier(e) de l'unité

A) 1ERE CONSULT. MEDICALE, NOUVEAU CAS (CUMULABLE AVEC E,F,G)

☐ Consult. infectiologie 30 min.	☐ Consult. infectiologie 45 min.	☐ Consult. infectiologie 60 min.	☐ Consult. infectiologie 90 min.
☐ Consult. infectiologie 120 min.	☐ + Consult. nb de périodes suppl. de 5 min.		

B) CONSULTATION MEDICALE DE SUIVI (CUMULABLE AVEC E,F,G)

☐ Consult. infectiologie 15 min.	☐ Consult. infectiologie 30 min.	☐ Consult. infectiologie 45 min.	☐ Consult. infectiologie 60 min.
---	---	---	---

2020: valeur point CHF 0.92

Vérifier si ttt couvert assurance de base
Si pas couvert: informer le patient

Médicaments : Liste spécialités (LS)
Analyses: Liste des analyses (LA)
Examens/ttt selon limitations OPAS

Doute ou refus assureur :
DIM (44350), GAP (46906)

Patients **sans assurance CH**

	Exemples
A. Personne non-assurée en situation précaire vivant dans le canton de Vaud ou Etranger de passage (touriste) présentant une situation d'urgence médicale	Personnes sans papiers Requérants d'asile, déboutés Personnes sans domicile fixe Assurances-voyage
B. Nécessité d'une hospitalisation ou Nécessité d'un traitement ambulatoire long, suivi régulier	Accident Pathologie CCV, CHT, NCH, DGO, ONC... Dialyse Maladie infectieuse (SIDA, TBC) ...
C. Traitement coûteux : au-delà des possibilités financières du patient	Facture prévue de > 5'000 CHF

Urgence vitale : soins, financement

Soins électifs (planifiables) : Stabilisation état et rapatriement

Groupereference.popsoc@chuv.ch

Le CHUV et son fonctionnement

- Aspects financiers
- Aspects médico-légaux
- Gestion des incidents

1. Information au patient/représentant (DI information patient)

Soins /gestes invasifs : Information écrite et orale, **consentement écrit**

2. Appréciation capacité de discernement (DI)

- Par le médecin responsable de la prise en charge du patient
- Par rapport à une question précise : ex. « pour l'intervention x ? »

En cas de difficulté d'évaluation :

Psychiatre (PLI)

Psycho-gériatre (SUPAA)

Unité d'éthique

Incapacité discernement



P	Personne désignée pour représenter la personne
1	Personne désignée dans les directives anticipées (représentant thérapeutique) ou dans un mandat pour cause d'incapacité s'il prévoit expressément le domaine médical.
2	Curateur a pour tâche de représenter la personne dans le domaine médical (curatelle de représentation dans le domaine médical ou curatelle de portée générale).
3	Conjoint ou partenaire enregistré, s'il fait ménage commun avec la personne ou s'il lui fournit une assistance personnelle régulière.
4	Personne qui fait ménage commun avec la personne malade et qui lui fournit une assistance personnelle régulière.
5	Descendants , s'ils lui fournissent assistance personnelle rég.
6	Père et mère , s'ils lui fournissent assistance personnelle rég.
7	Frères et sœurs , s'ils lui fournissent une assistance personnelle rég.

3. Projet thérapeutique/ orientation : re-évaluation des objectifs et des résultats

- Colloque réseau multidisciplinaire
Cadres impliqués, IDL, Assistante sociale, ...
- Prise en charge complexe / questions éthiques / désaccord valeurs
 - Unité d'éthique (tél. 46085), DIM (tél. 41435), DSO
- Violences :
 - SEC 41795
 - Soutien AFJ (tél. 41803), DIM, DSO

4. Secret médical

- Circulation données : intervenants PEC CHUV, sinon accord patient
- Certificats d'assurances (DIM-assurances, tél. 41816)
- Demandes de renseignements des Procureurs, Avocats AFJ 41815
- Demandes de renseignements par le patient : OK
- Documents/dossier patient (DIM, Unité accès dossier patient)
 - Questions ? AFJ (41815), DIM (41435)

Confidentialité des données : vos droits d'accès

- Votre droit de consulter un dossier: strictement dans le cadre du cahier des charges

Ne pas utiliser les accès/outils (badge, ordinateur), en dehors des besoins du travail

- Accès tracés
- Contrôles des accès, sanctions

5. Responsabilité

RESPONSABILITE	CIVILE	Réparer le dommage Y.C. après fin contrat Pas besoin d'avoir sa propre RC au CHUV
	PENALE	Subir une sanction pénale (Procureur) (Soutien de l'institution)
	DISCIPLINAIRE	Sanction par l'employeur (intention, négl. grave)

Responsabilité : Relations avec patients, proches, justice

- Plaintes patients
- Relations Procureurs, avocats
- Impliqué dans une procédure judiciaire: juge, tribunal...
 - Levée du secret de fonction
 - Levée du secret médical
- Aide, appui juridique, conseil
 - Unité des affaires juridiques (AFJ, tél. 41815)

- Ecoute, médiation (patients fâchés):



EPP tél. 40808

Gestion des incidents

DI Gestion des événements critiques et indésirables (RECI)

TRÉBU
Le CHUV c'est nous

Tous ▼ directive RECI

Choisir

Soins et Médecine Formation et Recherche Ressources humaines Informatique et Communication Services et Logistique

Filtrer les éléments selon leur titre (3 caractères minimum) déplier

Trier par : Pertinence

Ajouter cette r

CHUV (40)

Gestion des < incidents RECI > (incidents sans dommage patient near-miss situations à risque)

Directives et règlements [VDOC]

28.06.2018 | Simon Jeanne-Pascale

Principes généraux de gestion des événements critiques et indésirables (incidents-RECI incidents avec dommage patient plaintes) - RECI

Directives et règlements [VDOC]

Principes institutionnels de gestion des incidents et des plaintes

28.06.2018 | Simon Jeanne-Pascale

Gestion des incidents avec dommage patient IDP

Directives et règlements [VDOC]

28.06.2018 | Simon Jeanne-Pascale



Choisissez une action

Consulter vos signalements:



Consulter mes signalements

L'événement que vous signalez concerne:

Les patients



Chute de patient



Hémovigilance



Matérovigilance



Pharmacovigilance



Préjudice matériel

Les patients et les collaborateurs



Général (Autre)



Plainte



Violence



Vol



Laboratoire

Les collaborateurs



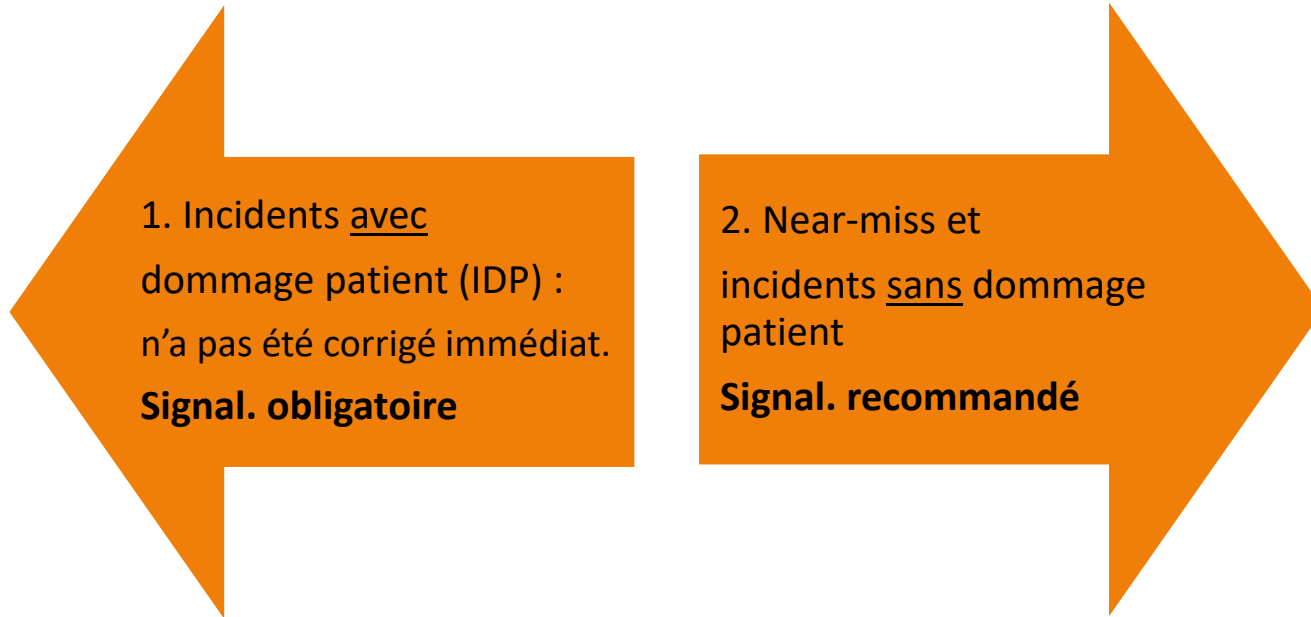
Exposition aux liquides biologiques (lien intranet)



Incident au travail (formulaire papier)

Message 1

Devoir vs recommandation de signaler



Rapporter un événement permet :

- mettre en place des mesures corrigeant les failles du système
- accéder au soutien par l'institution (soutien personnel psychologique, juridique, hiérarchique...)

Message 2

- Le droit à l'erreur existe, mais certains comportements ne sont pas tolérés
 - Acte intentionnel
 - Abus de substance
 - Négligence grave
- Sanctions prévues : arbre décisionnel (filtre à sanctions) sur intranet

Séance d'approfondissement :
Cours Droit médical: *29 octobre 2020*

Soyez les bienvenus au CHUV !

mirela.caci@chuv.ch

monica.cosma@chuv.ch